



J'ai souscrit 2 mutuelles à tort

Par **kiki58**, le **10/03/2017** à **18:11**

Bonjour,
Je suis au chômage et il a fallu que je choisisse une mutuelle. Quand je travaillais j'ai eu la mutuelle "muros" et ensuite "malakof médéric". Je voulais garder la dernière mutuelle soit malakof. J'ai donc rempli un dossier et joint les pièces nécessaires. Quelques jours plus tard je reçois un nouveau dossier à remplir; je le rempli (bêtement) en me disant qu'ils avaient perdus le 1er. En fait, le 2ème dossier que j'avais reçu venait de la mutuelle "muros" et non "malakof médéric". Je pense que ayant déjà eu les 2 mutuelles j'ai cru que je n'avais fait qu'une demande à une seule mutuelle soit malakof. Je ne sais pas comment la "muros" est venue vers moi.
J'ai réussi à obtenir la résiliation de la "muros" au 28 février 2017, ce qui est déjà bien. Mon gros soucis est que pendant 3 mois j'ai payé 2 mutuelles à environ 160€ chacune (pour mon mari et moi) ce qui fait une énorme somme pour nous. La "muros" ne veut pas me rembourser les 3 mois versés à tort (je précise qu'ils n'ont rien remboursé pour cette période). Est-ce normal? J'ai fait une erreur c'est sûr en remplissant le 2ème dossier. Mais l'erreur est humaine, surtout dans ma situation difficile de chômeuse à 58 ans. Merci pour votre aide pour savoir si j'ai un recours.

Par **morobar**, le **11/03/2017** à **09:12**

Bonjour,
En matière d'assurance, la prime est toujours trop chère avant. Il n'est pas illicite, en soi, de souscrire 2 mutuelles et bien des personnes sont dans ce cas. Vous fûtes assuré pendant ces 3 mois, sauf geste commercial amiable, vous n'avez aucun recours pour vous faire rembourser un service mis à votre disposition sur votre demande.